



## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021**

**MESDAMES ET MESSIEURS  
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 18 octobre 2021

- **ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

#### **1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021**

Conformément aux règles de transmission des actes réglementaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021 joint au projet de délibération.

#### **2/ Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération**

La loi du 27 décembre 2019 dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire de PMA a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération le 14 janvier 2021.

Un groupe de travail représentatif des sensibilités politiques présentes à l'Agglomération a été constitué pour participer à l'élaboration du projet de pacte de gouvernance articulé en quatre parties :

- Partie 1 : Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Partie 2 : Le Processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres
- Partie 3 : La collaboration Communauté-Communes.
- Partie 4 : L'évolution du pacte

Le projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires du 10 juin 2021. Il a été adressé au maire par le Président de l'Agglomération le 31 août 2021, la loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Il ajoute que, après avis des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil d'Agglomération examinera ce projet de pacte de gouvernance au cours d'une séance en fin d'année 2021.

- **FINANCES**

**3/ Budget supplémentaire 2021**

L'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2021 est présenté au Conseil Municipal.

*(Document joint).*

La Commission Finances, réunie le 14 octobre 2021 a émis un avis favorable.

**4/ Indemnité de gardiennage de l'Eglise communale pour l'année 2021**

Selon la circulaire du Préfet du Doubs en date du 15 juillet 2021, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé pour l'année 2020 à 479,86€ pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, l'indemnité de 479,86€, dès lors qu'il en formulera la demande. L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 14 octobre 2021 a émis un avis favorable.

- **PERSONNEL**

**5/ Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à la crèche multi-accueil**

Afin de pérenniser l'encadrement des enfants, Monsieur le maire propose la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe à temps complet.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'auxiliaire de puériculture principal 2e classe. La rémunération s'effectuera le cas échéant, sur la base du 1er échelon du 1er grade du cadre d'emploi des fonctionnaires de référence.

La Commission Personnel en date du 14 octobre 2021 a émis un avis favorable.

- **VOIRIE**

**6/ Déclassement du domaine public de la parcelle de terrain cadastrée AB 672**

Nécessité de régulariser le déclassement de parcelles du domaine public dans le domaine privé communal, pour l'établissement de l'acte notarié.

La Commission Voirie, réunie le 06 octobre 2021, a émis un avis favorable.

## **7/ Autorisation de vente d'un terrain communal à M. et Mme Daniel VALITON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de vente par la commune, de la parcelle de terrain cadastrée AB 672 d'une surface de 96 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Daniel VALITON, domiciliés 10 rue des Bessots à Seloncourt, cette parcelle jouxtant leur propriété.

L'acquisition se fera au prix de 3 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de bornage sont à la charge de la commune et les frais d'actes notariés à la charge des acquéreurs.

La Commission Voirie en date du 6 octobre 2021 a émis un avis favorable

- **BATIMENTS-PATRIMOINE-CIMETIERE**

## **8/ Extension et rénovation de l'école Marcel Levin**

-Résultat de la consultation : août 2021 + relance travaux de couverture et isolation septembre 2021

-Démarrage des travaux : 18 octobre 2021

-Livraison impérative du bâtiment Ecole Levin : juin 2022 pour assurer la rentrée scolaire de septembre 2022 regroupant les deux écoles (Marcel Levin et Louise Michel)

-Le résultat des consultations porte le montant des travaux à 411 414.67 € H.T. soit 493 697.61 € T.T.C. ce qui engendre un montant total de l'opération estimé à 465 138.34 € H.T. soit 554 384.72 € T.T.C. (donc une augmentation de 21.34%). Le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre JBA Economiste n'est pas assujéti à la TVA.

La Commission Bâtiments, réunie 11 octobre 2021, a émis un avis favorable.

- **ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – FORÊT**

## **9/ Règlement de l'affouage - modification**

-Définition des dates de délais d'abattage, limite de façonnage et d'enlèvement,

-Nouvelle fiche d'inscription.

La Commission Environnement-Cadre de Vie-Forêt, réunie le 13 octobre 2021, a émis un avis favorable.

## **QUESTIONS ORALES**

Selon éléments avancés en début de séance.

## **INFORMATIONS**

**DECISIONS ET ARRETES DU MAIRE** (cf. tableaux joints)